



*Bulletin officiel de  
l'Association des descendants  
de Paul Vachon  
(Familles Vachon et Pomerleau)*

*L'école secondaire de la Seigneurie de Beauport*



*Cette école secondaire est située au 645 avenue du Cénacle à Beauport sur la terre de l'ancêtre Paul Vachon, qui lui a été concédée en 1655 par le Seigneur Robert Gyford.*

*Le 12 novembre 2021, la plaque commémorative du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Paul Vachon à Beauport vers 1650, a été installée à l'entrée principale de l'édifice.*

*Un code QR affiché sur la plaque informe les visiteurs de l'histoire de Paul Vachon et de sa famille à Beauport en Nouvelle France.*

Volume 24, numéro 1, mars 2022

## Table des matières

|                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Mot de la présidente M<sup>me</sup> Pierrette Vachon-L'Heureux</i> ..... | 3  |
| <i>L'installation de la plaque commémorative</i> .....                      | 4  |
| <i>La succession de Paul Vachon et de Marguerite Langlois</i> .....         | 10 |
| <i>Le projet Québec ADNy</i> .....                                          | 11 |
| <i>Contrat de mariage de Louis Vachon et d'Élisabeth Campagna</i> .....     | 15 |
| <i>Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon</i> .....     | 21 |
| <i>Rapport du trésorier par Éric Pomerleau</i> .....                        | 22 |
| <i>Conseil d'administration</i> .....                                       | 23 |

### **Rassemblement 2022**

Le conseil d'administration vous informe que le rassemblement de 2022 aura lieu en présentiel, le 10 septembre prochain, au siège de l'entreprise Pomerleau, au 521 de la 6<sup>e</sup> Avenue à Saint-Georges de Beauce.

La programmation de la rencontre sera publiée dans le bulletin Le Copechagnière de juin.

### **Nouveau mot de passe du site Internet de l'association**

Le nouveau mot de passe pour l'accès privé aux membres à compter du 15 mars 2022 sera « printemps ».

Vous trouverez le lien **Accès privé aux membres** au bas de chaque page du site Internet de l'association.

Si vous voulez en savoir davantage sur les activités des autres associations de famille du Québec, vous pouvez consulter le bulletin de la Fédération des associations de Familles du Québec <https://fafq.org> et cliquer sur l'onglet *Nouvelles de Chez Nous*



***Mot de la présidente  
M<sup>me</sup> Pierrette Vachon-L'Heureux***

Bonjour à tous et à toutes!

Voici que l'hiver s'achève et que le grand exercice de la vaccination tire à sa fin. La vingt-sixième année d'existence de notre association sera marquée de l'aventure entreprise à la suite de notre Rassemblement 2021 dans l'ambiance beauportoise de nos ancêtres.

En effet, après plus de vingt ans de démarches et d'efforts, l'installation à Beauport, sur la terre de notre ancêtre, de la plaque commémorative de l'arrivée de notre ancêtre Paul en Nouvelle-France est devenue une réalité cet automne. Avec ce numéro du bulletin, nous nous réjouissons ensemble que la plaque présentée aux membres de l'Association en l'an 2000 ait enfin été installée le 12 novembre 2021 à l'école secondaire de La Seigneurie située sur la terre de notre ancêtre. Nous vous proposons quelques souvenirs de cet événement marquant pour notre association. La transmission de l'histoire du territoire nous tient à cœur et nous espérons que les élèves et les enseignantes et les enseignants en histoire y seront sensibles. Nous avons grandement profité du soutien de la Société d'Art et d'histoire de Beauport ainsi que de la direction de l'école. Leur accueil chaleureux témoigne de l'intérêt indéfectible pour les bâtisseurs de la Nouvelle-France.

Un deuxième objectif du conseil d'administration a été atteint au cours de cette année riche en réalisations. Nous vous invitons à découvrir les secrets de la triangulation, une démarche rendue possible par le recours à l'ADN en généalogie. Nous savons maintenant que le lien génétique entre Vincent dit Laminée et Noël dit Pomerleau les fils de notre ancêtre Paul Vachon et leur père est établi. Découvrez avec nous le projet ADN Québec et notre participation à ces recherches qui témoignent de l'intérêt des Vachon pour leur lignée patrimoniale.

Avec la venue du printemps, nous lançons la campagne de recrutement 2022! Notre registraire nous invite à lui communiquer les noms des personnes qui nous entourent, de près ou de loin, et qui serait susceptibles de s'intéresser à notre association. C'est une affaire de famille!

Que le printemps vous soit doux et que la belle saison vienne!

***Toujours fière et laborieuse!***

## *L'installation de la plaque commémorative*

### **I. L'origine de la plaque commémorative de l'arrivée de Paul Vachon**

C'est lors de la préparation du grand rassemblement de 2000 que les organisateurs eurent l'idée de produire une plaque pour marquer l'arrivée de Paul Vachon en Nouvelle France. Francine Vachon, qui était alors membre du conseil d'administration, explique que Daniel Vachon, le président fondateur de l'association s'est occupé d'acheter une plaque de laiton, de rédiger le texte et de le faire graver. La plaque a été présentée sur le parvis de l'église de La Nativité-de-Notre-Dame de Beauport lors du grand rassemblement de 2000. L'intention des membres du conseil était de déterminer un endroit propice à son installation à Beauport. Au fil des ans, la plaque est restée bien en sécurité chez un ou l'autre des membres du conseil d'administration.



Cependant, la terre de Paul et de Marguerite Langlois était réputée être située quelque part au centre de Beauport et la maison devait être au bourg du Fargy et près de l'église de La Nativité-de-Notre-Dame. En 2019, Carol Vachon s'était informé sans succès, auprès du propriétaire de l'épicerie IGA située sur le chemin du Roy dans le bourg du Fargy, à savoir s'il y avait une possibilité d'installer la plaque dans son commerce. Lors d'une réunion du CA, le site de l'école secondaire de La Seigneurie située sur la terre de l'ancêtre qui s'étendait de l'enceinte de l'avenue des Cascades tout le long de la rue du Temple a été retenu. Pierrette Vachon-L'Heureux accompagnée de Carol Vachon a entrepris de négocier avec les autorités de l'école.

## II. L'installation de la plaque commémorative

La présidente a établi un contact avec madame Sophy James, enseignante en histoire dont une élève avait participé au concours d'écriture de la société historique de Québec. Lors de cette rencontre, à l'été 2019, la proposition d'installer la plaque commémorative de Paul Vachon à l'école secondaire a été faite. Madame James a été très réceptive et a proposé de présenter le projet aux membres du conseil d'établissement de l'école. Elle a intégré dans ses cours à titre d'illustration du régime seigneurial, l'histoire de Paul Vachon notre ancêtre en soulignant que l'école est située sur la terre qui lui a été concédée en 1655 par le Seigneur Robert Gyford. De plus, elle a été notre collaboratrice tout au long de la préparation de l'évènement.

C'est le 12 novembre 2021 que la plaque commémorative du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Paul Vachon à Beauport, vers 1650, a enfin été installée sur la terre ancestrale. La direction de l'école de La Seigneurie de Beauport, construite sur la terre du notaire Paul Vachon, accueille avec émoi cet hommage de la part des familles Vachon et Pomerleau.



Un communiqué de presse nous avait convoqués pour 11 heures à l'auditorium de l'école. La directrice Madame Isabelle Simard nous souhaita la bienvenue et présenta les invités. Madame Sophy James nous rappela les démarches qui avaient conduit à la tenue de la cérémonie d'aujourd'hui.



Elle fut suivie par Madame Pierrette Vachon-L'Heureux qui évoqua pour nous la vie de Paul Vachon, résidant du bourg du Fargy. Madame Francine Vachon qui nous fit un rappel de la fondation de l'association des descendants de Paul Vachon (*Familles Vachon et Pomerleau*) en 1996, il y a 25 ans, retraça la vie de l'ancêtre Paul, un des bâtisseurs de la Nouvelle-France.



La mise en place de cette plaque vise à encourager la transmission de l'histoire de cette terre, propriété d'un habitant du bourg de Fargy du XVII<sup>e</sup> siècle, qui s'étendait de l'enceinte du village tout au long de la rue du Temple jusqu'à l'autoroute, aux élèves du XXI<sup>e</sup> siècle qui empruntent tous les jours l'avenue du Cénacle qui marque le deuxième rang d'autrefois, celui de Saint-Joseph, et les 20 arpents de la terre de Paul Vachon. Enfin, à l'époque, la terre s'étendait jusqu'à l'avenue Nordique, le troisième Rang d'autrefois, celui de Saint-Michel pour les 50 arpents de la terre du notaire Vachon.

*Note: La vidéo de la présentation qui s'est déroulée à l'auditorium de l'école est disponible sur le site web de l'association (voir le lien suivant « installation plaque discours »).*



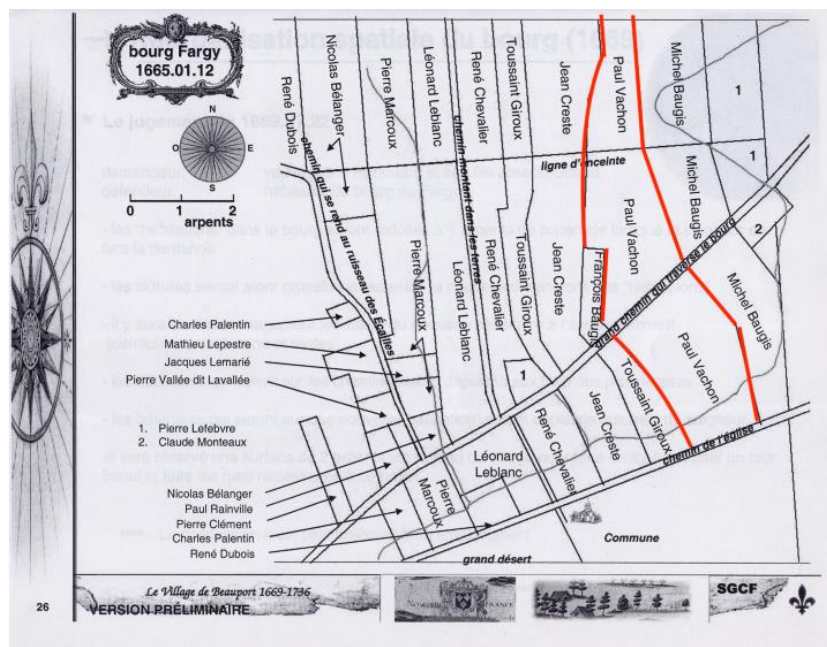
### III. Le diaporama de l'installation de la plaque commémorative



**Tout indique que l'agora de l'école secondaire de la Seigneurie serait sise sur la terre de Paul**

#### **Paul Vachon résidant de Fargy**

Paul Vachon, maçon, serait arrivé en Nouvelle-France vers 1650. Première mention à Beauport : son mariage avec Marguerite Langlois, fille de Noël Langlois, le mercredi 22 octobre 1653 au logis du Sieur de Laferté, dans l'arrière-fief Laferté à Beauport ; Robert Giffard, Seigneur de Beauport, et Jean Juchereau et le Sieur de Laferté sont les témoins.



*La carte de Marcel Vallée de 1665*

Le 4 juin 1655, il reçoit de Robert Giffard une pièce de terre de dix arpents « complantée en haut bois située et assise proche le village du Fargy audit Beauport » ; le 23 janvier 1656, il est mis en possession de sa terre.

Il se retrouve ainsi parmi les premiers occupants du bourg-village Fargy avec les Léonard Leblanc, Jean Creste, Michel Beaugis, Gabriel Rouleau et Baptiste Hallé.

Comme les autres censitaires de Fargy, Vachon va construire, consciemment ou non, sa maison et ses bâtiments, non pas sur la devanture de sa petite terre, mais sur le fond de la commune réservée au pâturage. En 1658, Giffard constatant cet empiètement, va lui donner la permission, comme aux autres occupants de Fargy, d'avoir son emplacement dans le bourg-village, acceptant ainsi de facto l'occupation de la commune par les censitaires de Fargy. Dorénavant, anciens comme nouveaux détenteurs d'une terre à Fargy – désignées comme les terres de « l'enceinte » devront s'établir dans l'emplacement qui leur sera alloué dans le bourg-village de Fargy.

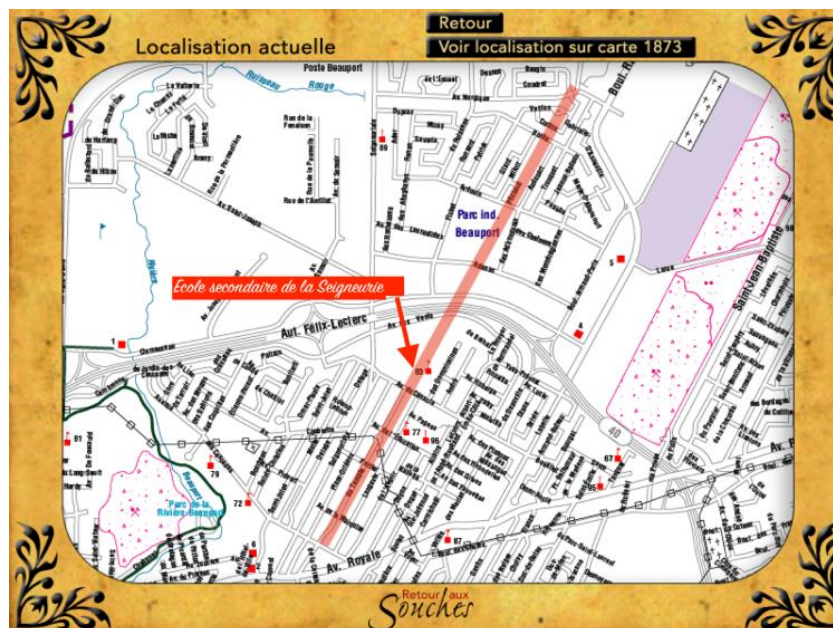
Le 13 janvier 1660, les habitants du Bourg de Fargy renoncent à la commune, mais Jean Creste et Paul Vachon n'apparaissent pas dans l'acte de renonciation.

Le 29 décembre 1664, Giffard porte à vingt arpents de profondeur la concession de Vachon sur la ligne de front « l'enceinte » au-dessus du bourg-village.

La carte de monsieur Marcel Vallée nous donne un aperçu de l'occupation du bourg-village au douze janvier 1665, au moment où Giffard et son fils Joseph décident de porter la profondeur des terres de « l'enceinte » à vingt arpents et de tirer la ligne d'un second rang d'habitation. Paul Vachon possède une terre au-dessus de la ligne d'enceinte et deux emplacements dans le bourg répartis au nord et au sud de l'actuelle avenue Royale.



Paul avait construit ses bâtiments sur l'emplacement de la commune d'en haut alors que sa maison était bâtie sur l'emplacement de la commune d'en bas. En 1669, Joseph Giffard, fils et seigneur de Beauport réduisait la superficie de ses emplacements d'en bas de la ligne d'enceinte de 8 arpents et 30 perches à 1 arpent. Sur une partie de ce territoire se trouvait la maison de Paul. N'étant pas d'accord avec la décision, il contesta. Le litige fut résolu en 1673, alors que Paul reçoit des nouveaux titres pour sa terre de la ligne d'enceinte qui est d'un arpent de front et 50 arpents de profondeur, soit jusqu'à la ligne du troisième rang, le rang Saint-Michel et prévoit que Paul garde l'emplacement où était située sa maison, mais ne mentionne pas l'emplacement où sont situés les bâtiments d'en haut, partagés en deux parties séparées par l'actuelle avenue Royal. Les titres indiquent que Paul garde le total de la superficie des terrains soit les 8 arpents et 30 perches en bas de la ligne d'enceinte. En fait, Paul garde la totalité des deux emplacements situés au sud de la ligne d'enceinte, comme il est démontré sur la carte. De plus, Joseph Giffard en considération de ses bons et agréables services lui donne « sa vie durant les cens et Rentes ».



Tout indique que l'agora de l'école secondaire de la Seigneurie serait sise sur la terre de Paul

#### IV. Souvenirs de l'installation de la plaque commémorative

Le 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Paul Vachon commémoré à Beauport





## Hommage à un bâtisseur de la Nouvelle-France

Texte de Michel Bédard à la page 3 du journal Ici l'info

L'Association des descendants de Paul Vachon fondée en 1996 est à l'origine de cette initiative avec la collaboration de la Société d'art et d'histoire de Beauport et la direction de l'école qui a accueilli cet hommage avec émotion.

« La mise en place de cette plaque vise à encourager la transmission de l'histoire de cette terre qui était la propriété d'un habitant du bourg du Fargy du XVII<sup>e</sup> siècle et qui s'étendait de l'enceinte du village, à partir de l'avenue des Cascades tout au long de la rue du Temple jusqu'à l'autoroute de la Capitale. Aujourd'hui, ce sont les élèves du XXI<sup>e</sup> siècle qui empruntent la rue du Cénacle, autrefois le deuxième rang, celui de Saint-Joseph, et une partie de la terre de 50 arpents de Paul Vachon reçue des mains du seigneur de Beauport Robert Giffard qui montait à l'époque jusqu'à la rue Nordique » a souligné Mme Pierrette Vachon-L'Heureux.

### UN DEVOIR DE MÉMOIRE POUR LES ÉLÈVES

Pour l'enseignante en histoire de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire, Sophy James, la réalisation de cet événement lui tenait beaucoup à cœur. « C'est avec plaisir que je me suis chargée de présenter ce beau projet, malgré la COVID, à notre conseil d'établissement qui a accepté avec empressement. Il s'agit de notre histoire, celle de nos origines, celle de notre quartier. Quelque chose de plus concret encore pour nos élèves que l'enseignement théorique sur le régime seigneurial. Qui aurait cru qu'à l'occasion de la participation de certaines de mes élèves au concours d'écriture de la Société historique de Québec, en 2019, on dévoilerait aujourd'hui une plaque commémorative en l'honneur de l'arrivée de Paul Vachon, à Beauport ».



Les membres du C A qui étaient présents à l'école secondaire le 12 novembre 2021 : Francine, Daniel, Marie-Marthe, Léandre, Éric, Pierrette, Carol et Maurice.



## *La succession de Paul Vachon et de Marguerite Langlois*

Dans le bulletin d'octobre 2021, nous apprenions que Jean Turgeon marié à Anne Thérèse Vachon la fille de Paul a été le propriétaire de la terre et de la maison de Paul notre ancêtre. En raison des lois à l'époque, Marguerite étant décédée en 1697, les biens de Paul avaient probablement été subdivisés entre ses enfants et héritiers. Alors les héritiers s'échangeaient ou vendaient leur part de l'héritage. Voici une transcription de ces contrats notariés.

24 juin 1704 Quittance de Vincent Vachon  
Jean Turgeon Jean Robert Duprac 24 Juin 1704

Pardevant le Notaire des Seigneurie de Beauport et de nostre dame des anges Sou Signé  
ReSidant au dit beauport Et tesmoingts cy En fin nommes furent preSant En leur  
perSonne Vincent Vachon Sr.laminée, Et Marie Catherine Soullard veuve de deffunct  
pierre Vachon Sr. deffourchettes vivant Son mary, Et Jceluy Vincent Vachon a  
ReConnu Et ConfeSSé avoir Eu Et Receu de JeanTurgeon Et de Anne Vachon Sa  
femme la Somme de Cent livres En deux cartes de trante deux livres Et autres petites  
cartes pour vente de Ses droicts SuccesSif mobiliers Et Jmmobiliers Escheu au dit  
laminée par le deceds de deffunct les Sieurs paul Vachon, Et de deffuncte Marguerite  
langlois Ses père Et mere faict cy devant au dit feu deffour chette pour contract paSSe  
devant Chambalon notaire Royal le jour du \_\_\_\_\_ En la dite Somme de Cent  
livres pour Et a la decharge de la dite Soullard, a CauSe de la ceSSion par elle faicte des  
dits droicts pour autre terre Comme Il appert par Contract deSchange par Jcelle faict au  
dit Turgeon, Et a Sa dite femme paSSé devant le dit notaire Ce Jour  
de \_\_\_\_\_ de laquelle dite Somme de Cent livres le dit Vincent Vachon En  
tient quitte Et deCharge leS dits Jean Turgeon, Et anne Vachon Sa femme pour Et a la  
dite Charge de la dite Soullard pareillement la dite Soullard En tient quitte 24 Juin 1704  
Et deCharge leS dits Turgeon, Et anne Vachon Sa femme Comme Il Est mantionné Sur  
le dit Contract desChange la portant quittance generale. Car ainSy & promettant &  
quittant & faict Et paSSé au dit Beauport En la mainSon des dits Jean Turgeon Et Anne  
Vachon Sa femme ce vingt quatrieSme Jour de Juin Mil Sept Cent quatre preSances de  
Jean Chevallier Et de JoSeph Parant tesmoincts habitant du dit beauport quy ont Et le  
dit Vincent Vachon, Et Marie catherine Soullard avecq le dit notaire Signé les Ratures  
de nulle valeur

Vincent Vachon (Sign.)

Marie catherine Soullard (Sign.)

Joseph Parant (Sign.)

Jean Chevallier (Sign.)

Duprac (Sign.)

## ***Le projet Québec ADNy***

### **La venue de l'ADN en généalogie**

Cet article a été publié dans L'Ancêtre, volume 48, numéro 336, automne 2021

D'après le célèbre généticien Albert Jacquard; *une généalogie n'apporte pas de renseignement sur le contenu réel du patrimoine génétique, elle nous montre seulement ses multiples sources*<sup>29</sup>.

Pour un généalogiste, les filiations sont trouvées à l'aide de la documentation archivistique qui est sa source de référence. Il suit un patronyme à travers les générations : il réalise une ascendance patronymique. Dans la majorité des cas, l'ascendance patrilinéaire, c'est-à-dire qu'elle suit la filiation biologique, de père en fils ou de père en fille. Quand un enfant a été adopté ou est né d'un adultère, le lien biologique est brisé. Par contre, le lien patronymique perdure<sup>30</sup>.

La venue de l'ADN dans le monde de la généalogie ouvre des perspectives de recherche pour compléter, voire améliorer la recherche documentaire sur laquelle se fonde la généalogie. Pierre Gendreau Héту rapporte le résultat d'une étude comparée du chromosome Y entre des descendants de Guillaume Fournier, qui démontre qu'un fils de ce dernier, Charles, n'est pas génétiquement (biologiquement) parlant un Fournier<sup>31</sup>. Cette découverte rappelle aux généalogistes de demeurer vigilants. En plus d'ajouter un complément important à la recherche généalogique documentaire, du moins dans certains cas qui demeurent marginaux, l'ADN oblige les généalogistes à ajuster leur vocabulaire à une nouvelle réalité.

Plusieurs entreprises offrent des tests d'ADN pour les généalogistes. Nous n'en ferons pas la liste. Toutefois, signalons le Projet Québec ADNy.

- Références : 29. JACQUARD Albert, Abécédaire de l'ambiguïté, Paris, Seuil, 1989, p. 169.  
30. PARENT Guy, et Louis Richer, « Ascendance patrilinéaire ou patronymique? », L'Ancêtre, vol. 46, n° 320, p.81-82.  
31. GENDREAU-HÉTU Pierre. « Nom d'un chromosome! La généalogie des Québécois réécrite par l'ADN », L'Ancêtre, vol.45, n° 327, p 275-276.

### **Une requête de Monsieur Dominic Gagnon**

À l'été 2021 par le biais de notre site web Monsieur Dominic Gagnon contactait les membres de l'association afin de l'aider à dénicher un descendant de Vincent Vachon, fils de Paul Vachon l'ancêtre. Dans son courriel, il nous informait que l'ADNy de Noël, le fils de l'ancêtre Paul Vachon avait été confirmé à trois reprises, mais que pour confirmer celle de son père Paul, il fallait aussi avoir un test ADNy d'un frère de Noël pour établir une triangulation avec leur père et ainsi confirmer l'ADNy de Paul. Quelques descendants hommes ont été contactés sans obtenir leur participation. Finalement lors de l'installation de la plaque commémorative à l'école secondaire de la Seigneurie à Beauport, monsieur Paul Vachon de Beauport de la descendance de Vincent s'est présenté à nous. Ayant plus tard été contacté, il a accepté de passer un test, le reste fera partie de l'histoire. L'auteur du texte qui suit est Monsieur Dominic Gagnon du projet Québec ADNy.

L'association le remercie chaleureusement de nous avoir fait connaître ce volet de la généalogie. Peut-être réussirons-nous aussi à relier à l'ancêtre Paul la descendance de Pierre Vachon dit des Fourchettes frère de Vincent dit Laminée et de Noël dit Pomerleau.

## **Le chromosome Y des Vachon confirmé par triangulation**

Par Dominic Gagnon

L'auteur est chercheur-bénévole au projet Québec ADN depuis 2018. Il est également un Gagnon de St-Pierre de Broughton... d'une lignée en Nouvelle-Beauce depuis 1740. Les Vachon ont donc toujours été des amis ou voisins...

La vie du pionnier Paul Vachon a pu faire l'objet de maintes chroniques ou d'articles dans différents ouvrages généalogiques. Le fait d'être l'un des premiers notaires en Nouvelle-France, et d'être à la tête d'une si grande famille, ont contribué à le rendre connu de tous les généalogistes du Québec. Cependant, il nous restait à valider sa signature génétique ancestrale; son chromosome Y transmis de père en fils. C'est maintenant chose faite depuis janvier 2022, grâce à une collaboration entre l'Association des Vachon et le projet Québec ADN.

Les hommes héritent du chromosome Y de leur père, une propriété génétique qui change peu à travers le temps. Étant donné que la transmission de ce marqueur stable suit en parallèle le patronyme paternel donné à la naissance, son analyse permet de valider des lignées généalogiques et de confirmer ainsi que l'ensemble des fils d'un pionnier sont bien ses fils (**note**). Le mérite de certifier le chromosome Y d'un ancêtre sert également à découvrir la trajectoire migratoire ancienne de la souche, sur des milliers d'années.

Dès 2016, des candidats Vachon ont testé leur chromosome Y, à l'aide du test de base offert chez FamilyTreeDNA. Cette firme a été la première à offrir ce type de test dès 2001 et elle possède maintenant la banque de données la plus importante dans le monde. Des universitaires de différents domaines d'études (démographie, histoire, anthropologie) utilisent les différentes gammes de tests offertes et notre projet Québec ADN y est hébergé.

Étant donné que la descendance de Noël Vachon (1669-1699) a essaimé très tôt en Nouvelle-Beauce, grâce à son fils Noël, marié à Beauport en 1719 à Marie-Jeanne Bélanger, la proportion de ses descendants semble surpasser celle des autres branches disséminées ailleurs en Amérique du nord. Un concours de circonstances doit expliquer cette prépondérance du groupe beauceron (plus grand nombre de naissances de fils comparativement aux filles?), car le phénomène s'observe également dans la banque de données des candidats testés. Entre 2016 et 2021, les quatre Vachon testés étaient tous issus du groupe de Noël fils, donc de lignées de la Beauce. Il était donc impossible pour nous de savoir s'ils étaient bien issus de Paul, le patriarche. La validation du chromosome Y d'un individu repose sur le concept de triangulation. Nous devons avoir un résultat similaire pour deux frères si nous voulons prouver qu'ils partagent le même père.

Il fallait donc trouver un descendant Vachon issu d'une autre branche que celle de Noël, dont nous avions déjà le résultat en banque. Des démarches ont été entreprises par l'Association à l'été 2021 et un descendant direct de Vincent Vachon (1660-1716) a accepté de fournir son ADN

pour venir clore le dossier. Voici la lignée de ce participant, Paul Vachon, suivi de celle d'un descendant de Noël, Jean-François Vachon.

**VACHON Paul IN110700**

VACHON Gérard + GIARD Alice, 1940 JUIN 1<sup>er</sup>, Saint-Marc de Rosemont, Montréal  
VACHON Alphonse + LAQUERRE Aurore, 1911 MAI 16, Saint-Casimir, comté Portneuf  
VACHON Joseph + GODIN Fabiola, 1880 FEV 2, Ste-Anne-de-la-Pérade, Champlain  
VACHON Isidore + VEILLETTE Éléonore, 1852 JUIN 21, Ste-Anne-de-la-Pérade, Champlain  
VACHON Charles + LEBOEUF Judith, 1811 FEV 5, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Champlain  
VACHON Charles + TESSIER Ursule, 1880 FEV 2, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Champlain  
VACHON Louis + CAMPAGNARD Anne-Élisabeth, 1738 AOÛT 4, Charlesbourg  
VACHON Louis + MAILLOUX Marie-Louise, 1716 NOV 16, Beauport  
VACHON **Vincent** + CADIEUX/COURVILLE Louise, 1695 OCT 24, Beauport  
**VACHON Paul** + LANGLOIS Marguerite, 1653 OCT 22, Québec

**VACHON Jean-François IN88972**

PRIVÉ

PRIVÉ

VACHON Omer + LACHANCE Délia, 1897 OCT 19, St-Séverin, Beauce  
VACHON Joseph + DUPUIS Émilie, 1864 FÉV 2, St-Frédéric, Beauce  
VACHON Roger + LESSARD Louise, 1824 NOV 23, St-Joseph-de-Beauce  
VACHON Michel + CLOUTIER Marie-Geneviève, 1789 JAN 13, St-Joseph-de-Beauce  
VACHON Michel + LESSARD Angélique, 1763 JAN 31, St-Joseph-de-Beauce  
VACHON/POMERLEAU Noël + BÉLANGER Marie-Jeanne, 1719 JAN 13, Beauport  
VACHON/POMERLEAU **Noël** + GIROUX Monique, 1695 OCT 24, Beauport  
**VACHON Paul** + LANGLOIS Marguerite, 1653 OCT 22, Québec

La parfaite concordance entre les deux chromosomes Y analysés est venue certifier que le pionnier Paul Vachon, né vers 1630 à La Copechagnière (Vendée), était bien le père biologique de Vincent et Noël. Et comme pour près des deux tiers des Québécois d'origine française, l'haplogroupe R-M269 caractérise la souche lointaine en jeu.

Ce R-M269 est un *Single Nucleotide Polymorphism* (SNP), une mutation apparue sur le chromosome Y et qui se transmet ensuite à tous les descendants en droite lignée patrilinéaire. Ce SNP très commun aujourd'hui en Europe de l'ouest désigne un ancêtre commun ayant vécu il y a plus de 4 mille ans, dans les steppes du Caucase. Cette valeur de référence demeure vague pour l'instant, mais lorsque nous augmenterons l'analyse du chromosome Y des Vachon pour obtenir un SNP plus récent, à l'aide d'une mise à jour BigY, nous obtiendrons une série de SNP qui nous informera davantage sur la migration de la souche, avant l'apparition des registres au Moyen-âge.

Pour le moment, les Vachon semblent partager une proximité ancestrale paternelle avec deux candidats d'Allemagne, d'une région près de la Sarre. Peut-être apprendrons-nous prochainement qu'une lente migration a eu lieu il y a mil ans, du nord au sud, ou bien inversement, de Vendée vers le nord. Le temps le dira. Pour le reste, la signature Y maintenant confirmée de Paul Vachon



sera ajoutée au Catalogue des signatures ancestrales, dont on peut consulter la liste des autres patronymes triangulés au [www.francogene.com/triangulation/](http://www.francogene.com/triangulation/)

Il reste maintenant à ajouter une lignée descendante de Pierre Vachon (1671-1703) à cette étude, question de s'assurer que cette branche appartient également à la même famille. Les intéressés, ou quiconque connaît un descendant de cette lignée, pourront communiquer avec l'auteur, ou bien avec l'Association. Les volontaires qui sont intéressés par la poursuite de cette recherche (analyse BigY) peuvent également nous contacter. À suivre!

Dominic Gagnon, domgag12@hotmail.com

**Note :** Le risque d'un « événement non-paternel » (ÉNP) caché tourne autour de 1% par naissance dans le corpus des signatures génétiques que nos projets sont en train de compiler. Cependant, transposée sur une dizaine de générations, cette probabilité d'une rupture méconnue monte à 5%. Plus l'événement est ancien, plus son effet est exponentiel sur le nombre de descendants touchés. Voir le cas de Charles Fournier, né en 1677, dans Gendreau-Hétu, Pierre « *Nom d'un chromosome! L'histoire intime de Nouvelle-France révélée par le génome* », Histoire Québec 26, 2020, vol. 1-2, p. 33-36.

### Une belle participation de Paul Vachon

Qui est Paul Vachon descendant de Vincent Vachon dit Laminée qui a accepté de fournir son ADNy pour compléter la triangulation requise afin de confirmer l'ADNy de l'ancêtre Paul Vachon. C'est lors de l'installation de la plaque commémorative à l'école secondaire de la Seigneurie de Beauport que nous avons remarqué la présence d'un Monsieur Vachon que les membres du conseil d'administration de l'association présents ne connaissaient pas. Notre présidente Pierrette a remarqué la présence de Monsieur Paul Vachon descendant en ligne direct de Vincent Vachon. Celui-ci a témoigné de son intérêt pour l'ancêtre Paul Vachon. D'ailleurs Paul Vachon nous raconte son passage à La Copechagnière en 2001 tel qu'il le d'écrit dans le livre de famille qu'il est à compléter avec ses frères et sœurs.

*J'étais dans le sud-ouest de la France à la fin de l'été 2001, dans le Périgord ; je me souviens d'autant plus que les événements qui allaient survenir, quelques jours plus tard, le 11 septembre, allaient avoir un impact majeur sur le monde entier. Je me dirigeais donc vers le Mont-Saint-Michel et, en jetant un regard attentif sur ma carte – pas de GPS à l'époque -, je m'aperçus que La Copechagnière n'était qu'à quelques kilomètres de l'autoroute, au sud de Nantes.*



*Je mis donc le cap sur le petit village de moins de 1 000 habitants. Dès mon arrivée au stationnement de l'église, une dame sort sur son balcon et engage ainsi la conversation (abrégée ici pour les besoins de la cause, mais la pure vérité) :*

**Elle.** Bonjour, est-ce que vous cherchez la maison de Paul Vachon? (Note : j'avais une plaque « diplomatique » belge, rouge et blanc).

**Moi.** Je suis moi-même un Paul Vachon, je suis Québécois, enfin Canadien, je savais que mon ancêtre était originaire de La Copechagnière, mais ne je savais pas qu'il y avait une « maison Paul Vachon ».

## ***Contrat de mariage de Louis Vachon et d'Élisabeth Campagna***

*Louis Vachon, petit-fils de Vincent Vachon dit Laminée et quatrième enfant de Louis Vachon dit Laminée et de Marie Louise Mailloux, a épousé Marie Élisabeth Campagna le 4 août 1738, à St-Charles-Borromée de Charlesbourg. Quinze enfants sont nés de cette union.*

*Le contrat de mariage fut rédigé par le notaire Jean Robert Duprac.*

22 Juillet 1738

Contract de Mariages de Louy Vachon

Et Elizabet Campagna Sa femme

No<sup>1</sup> Duprac 22 Juillet 1738

Pardevant le Notaire des Seigneurs de beauport notre Dame des anges de St. gabriel Et autres Lieux SoubSignÉ, ReSidant audit beauport Et teSmoit cy bas nomÉ furent present Marie Magdelainne beloin veuve de deffunct Charle Campagna vivant Son mary la quelle Stipulantes En Cette partyes pour A'ne Elizabet Capagna Sa filles ace preSent Et de Son ConSentement dune Part; le Sr. Noel maillou Commendant des Compagni de Milice dudit beauport Stipulant auSSy En Cette partyes Comme grand pere Et tuteur de Louy vachon fils des deffunct Louy vachon Et de deffunctes Louise maillou Ses pere Et mere ledit louy vachon ace preSent Et de Son ConSentement pour luy Et En Son nom Dautre Part; Les quelles partyes de leur bon grÉÉ Et volontÉs En la preSence deladvie Et du ConSentement de leur parant Et amie pour Se aSSEMBLÉ depart et Dautres Scavoire dela part dudit Louy vachon Future Epoux du Sr. noel maillou grand pere Et tuteur du CottÉ maternelle; Jaque JoSephe bedard beaufre a CauSe de LouiSe vachon Son EpouSe du Sr. Pierre maillou Lieutenant de Milice oncle pater nelle a CauSe de LouiSe vachon Son EpouSe; du Sr. Louy Binet Comme ayant EpouSÉ agelique landry belle mere audit future Espoux,\* \*le Sr. Raphael giroux ocle maternelle, les Sr. germain Et noel maillou oncle maternelle, depierre marcou grand oncle; Et dela part deladites Marie Magdelainne beloin Et eSa dites filles des Sr. Simion, Michel Et JoSephe Campagna Frère germain, du Sr. noel pasquet beaufre a CauSe de genevieve Campagna Son EpouSe; du Sr. francoy pasquet amie, de Sr.germain pasquet auSSy amie, ont EstÉ faite les traitÉs, et promesse de Mariages quy En Suivent Cest asçavoir le dit Louy vachon Et A'ne Elizabet Campagna

Page (2)

Future Espoux Se Sont promie et promettent Se prendre l'un et lautre par nom Et loy de Mariages Et ledit Mariage faire Et SolemniSer En face deStes. EgliSe Catholique Et Romainne leplus toSt que faire ce pourra Et qu'il Sera deliberÉ Et adviSÉ Entreux leurs parant Et amie Sy Dieu Et notre mere Stes. EgliSe Y ConSentes Et accorde; Pour Estre Comme Seront au Jour de leur Espousailles et benediction nuptialle Un Et Communs Entous biens meubles ConsqueSt, im meubles Suivant la Coutume de paris Sans EStre tenue auditte Hipotheque L'un de L'autres fait Et CréÉ auparavant la Solemnites de leur future mariage que Sy au cuns y a Elle Seront payier Et acquittÉ par Celuy ou Celle dequy Elle procederont Et Sur Son bien En faveure duquelle future Mariages Et Yceluy parvenire Se prenderont es futurs Espoux avec tous Et ChaCun leurs bien Et fruit a Eux appartenant Et qu'il pourra cy apreSt leur Revenire Et appartenire tant par SucceSSion donation que autrement. deroges les futurs Epoux a la Coutume de paris ace quelle y Est

Contraire nonobstant toutes autres Loy et Coutume; les quelles bien SuccesSifs Entreront Enla future CommunautÉs Et pour la bonne amitié que les futurs Espoux Se porte L'un Et L'autres Se Sont fait Et font par Les preSentes Donations mutuelles Esgalle Et Reciproque au Survivant deux de tous et ChaCun les bien meubles acqueSt ConSquet immeubles Et meSme de leur propre Et auquel En quelque lieux Et Endroit qu'il Soient Scize Et Scituer Scue Et trouvÉ pour En Jouire par le Survivant a Caution Juratoire nonobstant toutes Coutume Et Loy ace Contraire auxquelles les futurs Espoux ont dÉroger Et Renonce pour veux qua ladiSolution dudit mariages il n'y ait auCuns Enfans vivant deux de tous et pour

Page(3)

faire Insinuer Les preSentes Pardevant MeSSieux de la provoStÉ Royale de quebecq dans les quatre mois de L'ordonnance; ont faite Et Constituent leur procureure gÉnÉrallle Et Speciale leporteur des presentes laquelle il donne pouvoir dece Et dans Requiere act; Le future Epoux adouÉÉ et doÿ la future EpouSe du doÿaire Prefix pour Une foix payer aux choix Et option dela future EspouSe Sy tost que doÿaire aura Lieux Et delivrance le preciput Sera Esgalle Et Reciproque de la Somme de Cinq Cent livre apprendre par le Survivant Sur les bien meubles deleurs Future Communautés Suivant la priSÉE de L'Inventaire alors Et Sans CriÉÉ En meubles ou En denier Comptant aux choix du Survivant; Advenant la diSSolution de la future CommunautÉs Sera loSible ala future EspouSe de Renoncer a Jcelle Sy bon luy Semble Et Demporter franchement et quittement ce quelles Justiffira avoir apporter avec Son future Epoux Et mie En Jcelle Ses habit linges Servants aSon USages avec Ce telle qu'y Se trouvera pour Lors Sans diminution de Ses Doÿaire Et preciput cy deSSus Reglé Et tout cependant et Constant ledit Mariages tant par SuccesSion donation que autrement Sans payer auCune dette hypothèque deleur future CommunautÉs EnCorbien quelles y fut obliger ou comdamner EnSe Cas Elle aura Son hypothèque Surles bien dudit future Epoux quils a des apreSent

Page (4)

ChargÉ hypothéquÉe et affectÉs le future Espoux Ses linges Harde aSon USages avec le lit arme et outys Sans En tenir Comptes a leur future CommunautÉs Car ainSy Son Convenÿe Entre les parant Et amie Promettant &c obligent &c Renoncent &c fait Et paSSÉ aux villages du bourg Royale En la maiSon du Sr. Francoy pasquet apreSt midy le vingt deuziesme Jour de Juilliette Mil Sept Cent trente huit preSence desdites parties et de André marcou Et de pierre maillou teSmoint qu'y ont avec la future EspouSe leS Sr. Simon Et michel Campagna noel pasquet Noel maillou Et germain maillou Et Notaire SignÉE Et ont les futurs Espoux Et autres SusnomÉ desclarÉ ne Scavoire SignÉ dece En qu'y Suivant lordonnance lecture faite

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| Noel maillou (Sign.)    | anne elisabeth          |
|                         | et                      |
|                         | Simon Campagnat (Sign.) |
| Michel Campagna (Sign.) |                         |
| Germain                 |                         |
| maillou (Sign.)         | C Maillou (Sign.)       |
| noel maillou (Sign.)    | André Marcou (Sign.)    |
| g'pc (illis.)           | Duprac Notaire (Sign.)  |

|                                          |
|------------------------------------------|
| 1 <sup>e</sup> génération Paul Vachon    |
| 2 <sup>e</sup> génération Vincent Vachon |
| 3 <sup>e</sup> génération Louis Vachon   |
| 4 <sup>e</sup> génération Louy Vachon    |

*Cet acte notarié a été transcrit par Jacques Vachon. La transcription n'engage en rien la responsabilité de l'association. L'original de ce document a été numérisé par la BANQ*

ardevant le Notaire des Seigneurs de Beaumont  
 notre Seigneur des anges de St. Gabriel Et autres lieux  
 Souffigne, Residant audit Beaumont Et seigneur de  
 les neveu furent present et laie, illegitimel  
 Belon veuve de deffunct Charles Campagna vivant  
 son mary et la quelle stipulantes du Coste parties  
 pour Aime Elieabeth Campagna sa fille au  
 present Et de son consentement Pierre Port,  
 leff. Marquailles Commandant des Compagnies  
 de milice dudit Beaumont stipulant aussi du Coste  
 parties comme grand pere Et tuteur de Louis  
 wachon fils des deffunct Louis wachon Et de  
 deffuncte Louise marillon sa mere Et mere ledit  
 Louis wachon au present Et de son consentement pour  
 luy Et en son nom D'autres Part, les quelles  
 parties de leur bon vice Et volonté sans aucune  
 deladice Et du consentement de luy present Et  
 ayme pour se assemble d'ysant Et d'autre,  
 se souven de la part dudit Louis wachon future  
 Epouse duff. marailles marillon grand pere Et tuteur  
 de ladite marillon, J'ay fait ce present  
 Campagna a luy de Louise wachon son Epouse duff.  
 Pierre marillon Lieutenant de ladite duff. part  
 de Louise wachon son Epouse duff.  
 Louis Port comme y aut Epouse a luy Campagna  
 luy wachon de future Epouse, duff. german le  
 wachon oncle maternel, duff. marillon  
 grand pere Et de la part de ladite Belon et de sa dite fille duff. L'indian, Michel  
 Et Joseph de Campagna freres duff.  
 marillon grand pere, a luy de duff. Campagna  
 son Epouse duff. pour pas quel ayme, duff.  
 german grand pere, a luy wachon, aut luy, fait les traites  
 de mariage de ladite duff. en luy ont fait asseoir  
 ledit Louis wachon Et Aime Elieabeth Campagna





Jeux Indiennes les présentes Paroisses d'Albion  
de la Nouvelle France de quibus dans les quatre  
mois de l'année ont fait et constaté leur  
leur procureurs généraux et spéciaux Capotens des  
présents auxquelles il donne pouvoir de et dans  
requerir act, le futur époux adoué et d'ici  
la future épouse d'adoué l'autoriser ou de la  
somme de mille livres de l'ancienne Provis pour  
rien soit prêter aux deux et option de la future  
épouse si tout que d'ici aura lieu de l'ancienne  
Capotens et l'ancienne et d'ici jusqu'à la somme  
de l'ancienne l'ancienne par le survivant sur  
les deux membres d'ici future Communités  
suivant la parole de l'ancienne alors et sans  
l'ancienne en mille ou de d'ici le d'ici avec  
l'ancienne de survivant et d'ici la dissolution  
de la future l'ancienne l'ancienne l'ancienne la  
future épouse de l'ancienne à l'ancienne si bon l'ancien  
semble et d'ici l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
à quelles l'ancienne avoir l'ancienne l'ancienne  
épouse la somme de l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
pour lors sans diminution de l'ancienne de  
l'ancienne et d'ici l'ancienne et l'ancienne l'ancienne  
et l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
donnation que autre l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
dette l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
en l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
en le cas elle aura l'ancienne l'ancienne l'ancienne  
l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne l'ancienne





## ***Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon***

### **Statistiques**

100 membres en règle : (79 membres et 21 conjoints)

3 membres cotisation échue (1<sup>er</sup> avis envoyé)

3 membres cotisation échue (2<sup>e</sup> avis envoyé)

### **Campagne de recrutement 2022**

J'aimerais inviter tous les membres de l'association à me donner un coup de main afin de recruter d'autres personnes pour notre association.

### **Comment pouvez-vous m'aider?**

- 1- Abonner un membre de votre famille (enfant, parent, frère ou sœur) pour 1 an.
- 2- Me faire parvenir des noms de personnes de votre famille (enfants, parents, frères ou sœurs) avec leur adresse postale.
- 3- Me faire parvenir les noms de personnes que vous connaissez et qui seraient susceptibles de s'intéresser à notre association avec leur adresse postale.

Leur adresse de courriel ferait aussi l'affaire. Je leur ferai parvenir une lettre d'invitation ou un courriel avec toutes les informations pertinentes afin qu'ils joignent notre association.

### **Récompenses**

- 1- Tous les membres qui auront abonné un membre de leur famille (enfant, parent, frère ou sœur), bénéficieront d'une réduction de 50 % de votre abonnement lors du renouvellement de votre adhésion.
- 2- Parmi tous les membres (ou leur conjoint ou conjointe) qui me feront parvenir des suggestions de personnes, il y aura un tirage au sort de deux exemplaires de l'ouvrage de Madeleine Vachon *Entre nous Maître Paul*.
- 3- Pour les membres qui auront fait des suggestions, si ceux-ci deviennent membre de l'association, il y aura un rabais d'un abonnement d'un an (valeur de 20 \$).

**Le recrutement ça devient une affaire de famille!**

### **Page Facebook**

Notre page Facebook a été piratée en janvier dernier. Voici le nouveau lien :

<https://www.facebook.com/VachonPomerleauOrg2>

Je vous invite à consulter la page Facebook, à cliquer sur j'aime et à partager notre page Facebook.



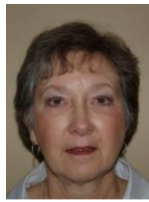
## Rapport du trésorier par Éric Pomerleau

| SITUATION FINANCIÈRE DE<br>l'ASSOCIATION des DESCENDANTS de PAUL VACHON<br>(familles Vachon et Pomerleau) |                   |                |               |               |                |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Réunion du CA le 20 février 2022 par visio-conférence                                                     |                   |                |               |               |                |               |
|                                                                                                           | 2022 <sup>P</sup> | 2022-02-18     | 2021          | 2020          | 2019           | 2018          |
| <b>Recettes</b>                                                                                           |                   |                |               |               |                |               |
| Cotisations des membres                                                                                   | 1 500,00          | 0,00           | 1 887,63      | 2 176,04      | 1 407,97       | 1 879,00      |
| Ventes d'articles de promotion et tirage                                                                  | 50,00             | 0,00           | 0,00          | 0,00          | 251,50         | 278,10        |
| Rassemblements annuels & divers                                                                           | 1 000,00          | 0,00           | 0,00          | 0,00          | 1 300,00       | 1 387,00      |
| Intérêts du placement chez Tangerine                                                                      | 29,54             | 1,90           | 41,34         | 48,31         | 63,64          | 58,88         |
| Publicité et Dons                                                                                         | 25,00             | 0,00           | 25,00         | 5,00          | 0,00           | 0,00          |
| Total des recettes au 31 décembre                                                                         | 2 604,54          | 1,90           | 1 953,97      | 2 229,35      | 3 023,11       | 3 602,98      |
| <b>Déboursés</b>                                                                                          |                   |                |               |               |                |               |
| Bulletin, secrétariat et registrariat                                                                     |                   |                |               |               |                |               |
| Bulletin Le Copechagnière                                                                                 | 872,79            | 0,00           | 872,79        | 952,80        | 974,30         | 990,50        |
| Secrétariat                                                                                               | 50,00             | 0,00           | 0,00          | 200,00        | 113,77         | 254,18        |
| Registrariat et trésorerie                                                                                | 50,00             | 0,00           | 0,00          | 200,52        | 220,09         | 0,00          |
| Recrutement et Sections régionales                                                                        | 0,00              | 0,00           | 0,00          | 0,00          | 0,00           | 0,00          |
| Total                                                                                                     | 972,79            | 0,00           | 872,79        | 1 353,32      | 1 308,16       | 1 244,68      |
| Kiosques et Congrès                                                                                       | 100,00            | 0,00           | 0,00          | 0,00          | 500,00         | 500,00        |
| Rassemblements annuels & divers                                                                           | 1 000,00          | 0,00           | 0,00          | 0,00          | 1 361,10       | 1 098,76      |
| Articles de promotion                                                                                     | 100,00            | 0,00           | 0,00          | 0,00          | 0,00           | 0,00          |
| Cotisations F.A.F.Q., assurances                                                                          | 248,00            | 248,00         | 236,00        | 314,00        | 285,00         | 316,00        |
| Incorporation (charte)                                                                                    | 36,00             | 0,00           | 36,00         | 36,00         | 35,00          | 34,00         |
| Site Internet                                                                                             | 110,00            | 110,00         | 110,00        | 321,09        | 208,41         | 91,00         |
| Frais à la Caisse populaire                                                                               | 75,00             | 11,90          | 76,92         | 79,39         | 101,42         | 119,74        |
| Total des déboursés au 31 décembre                                                                        | 2 641,79          | 369,90         | 1 331,71      | 2 103,80      | 3 799,09       | 3 404,18      |
| <b>Excédent des recettes sur les déboursés</b>                                                            | <b>-37,25</b>     | <b>-368,00</b> | <b>622,26</b> | <b>125,55</b> | <b>-775,98</b> | <b>198,80</b> |
| <b>Avoirs</b>                                                                                             |                   |                |               |               |                |               |
| Solde à la Caisse Populaire de Charlesbourg                                                               | 1 778,41          | 1 837,91       | 2 207,81      | 1 626,89      | 1 549,65       | 2 401,17      |
| Part de qualification à la Caisse Populaire                                                               | 5,00              | 5,00           | 5,00          | 5,00          | 5,00           | 5,00          |
| Solde chez Tangerine                                                                                      | 5 562,25          | 5 536,51       | 5 534,61      | 5 459,18      | 5 427,98       | 5 364,67      |
| Inventaire incluant articles de bureau et équipement <sup>1</sup>                                         | 2 055,75          | 2 055,75       | 2 055,75      | 1 855,75      | 1 906,91       | 1 999,32      |
| Total de l'avoir au 31 décembre                                                                           | 9 401,41          | 9 435,17       | 9 803,17      | 8 946,82      | 8 889,54       | 9 770,16      |
| <sup>P</sup> : prévision                                                                                  |                   |                |               |               |                |               |
| <sup>1</sup> : Depuis 2006, l'inventaire est évalué au coût de production.                                |                   |                |               |               |                |               |
| L'inventaire ne tient pas compte des bulletins sous l'ancien format.                                      |                   |                |               |               |                |               |

D'après le tableau déposé au CA du 20 février l'association a terminé l'année le 31 décembre 2021 avec un surplus de 622,26.\$.

En résumé, la situation financière de l'Association demeure bonne surtout en raison du surplus d'environ 5000 \$ que l'Association conserve depuis le rassemblement de 2000 à Beauport.

## Conseil d'administration

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Pierrette Vachon-L'Heureux</b><br/><b>Présidente</b><br/>1115, ave Marguerite-Bourgeoys<br/>Québec (Québec)<br/>G1S 3Y1<br/>418 687-0589<br/><a href="mailto:vachonlheureux@webnet.qc.ca">vachonlheureux@webnet.qc.ca</a></p> |                                                                                                                                                       | <p><b>Francine Vachon</b><br/><b>Vice-présidente</b><br/>385, rue Lockwell, app. 420<br/>Québec (Québec)<br/>G1R 5J6<br/>418 522-8817<br/><a href="mailto:valpaga06@gmail.com">valpaga06@gmail.com</a></p>                    |
|                                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Éric Pomerleau</b><br/><b>Trésorier</b><br/>1201, des Marguerites<br/>Saint-Pierre-Île-d'Orléans,<br/>(Québec)<br/>G0A 4E0<br/>418 995-0551<br/><a href="mailto:e.pomerleau@hotmail.com">e.pomerleau@hotmail.com</a></p>      |                                                                                                                                                       | <p><b>Maurice Vachon</b><br/><b>Registraire-webmestre</b><br/>14, rue du Trèfle<br/>Baie-Saint-Paul, (Québec)<br/>G3Z 0H2<br/>418 222-2811<br/><a href="mailto:mauricevachon@derytele.com">mauricevachon@derytele.com</a></p> |
|                                                                                                                                                                                                                                                          | <p><b>Marie-Marthe Pomerleau</b><br/><b>Administratrice</b><br/>1230, rue des Œillets<br/>Sherbrooke (Québec)<br/>J1E 1M7<br/>819 565-0655<br/><a href="mailto:rcharest2@videotron.ca">rcharest2@videotron.ca</a></p>               |                                                                                                                                                      | <p><b>Daniel Pomerleau</b><br/><b>Secrétaire</b><br/>495, rue Bégin<br/>Sherbrooke (Québec)<br/>J1G 4J7<br/>819 569-0397<br/><a href="mailto:lmdp@videotron.ca">lmdp@videotron.ca</a></p>                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                         | <p><b>Léandre Vachon</b><br/><b>Archiviste-généalogiste</b><br/>1428, rue Bernier<br/>Saint-Jean-sur-Richelieu<br/>(Québec)<br/>J2W 1G3<br/>450 349-6141<br/><a href="mailto:lenvac@sympatico.ca">lenvac@sympatico.ca</a></p>       |                                                                                                                                                     | <p><b>Sylvain Vachon</b><br/><b>Administrateur</b><br/>2726, rue Maricourt<br/>Sherbrooke<br/>(Québec)<br/>J1K 1R8<br/>819 791-5465<br/><a href="mailto:Sylvain.vachon@outlook.com">Sylvain.vachon@outlook.com</a></p>        |
|                                                                                                                                                                                                                                                         | <p><b>Carol Vachon</b><br/><b>Administrateur</b><br/>2808, rue Laprade, app. 4<br/>Québec (Québec)<br/>G1V 1C1<br/>418 650-0169<br/><a href="mailto:vachoncarol@videotron.ca">vachoncarol@videotron.ca</a></p>                      | <div><div><p><i>Il n'en reste<br/>que sept en<br/>inventaire à<br/>10 \$ chacune</i></p><p><i>Contactez<br/>Maurice<br/>Vachon.</i></p></div></div> |                                                                                                                                                                                                                               |
| <p style="text-align: center;"><b>Sollicitation d'articles</b></p> <p>Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en juin 2022. Prière de soumettre vos articles par courriel <a href="mailto:lenvac@sympatico.ca">lenvac@sympatico.ca</a> à Léandre Vachon pour le 15 mai 2022.</p> |                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                               |



*À l'occasion du dévoilement de la plaque commémorative à l'extérieur de l'entrée principale de l'école secondaire de la Seigneurie de Beauport*



*De gauche à droite : Lawrence Galarneau élève de 5<sup>e</sup> secondaire; Annie Fournier, directrice-adjointe du Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries; Steven Melançon, conseiller municipal du District de la Chute-Montmorency-Seigneuriale et président du Conseil d'arrondissement de Beauport; Francine Vachon, vice-présidente de l'association; Sophy James, enseignante en histoire, de l'école secondaire de la Seigneurie; Isabelle Simard, directrice de l'école secondaire de la Seigneurie; Pierrette Vachon-L'Heureux, présidente de l'Association des descendants de Paul Vachon et Pierre Drouin, vice-président Histoire et patrimoine de la Société d'Art et d'Histoire de Beauport.*

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2022

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

**IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE**